

Édition N° 16

janvier 2009

Dans cette édition

**Négociations : Ratification d'un nouveau contrat de travail**

**Réunion en vertu de l'article 55 de la convention collective**

**Communication avec les parents par courriel : des conseils de la FENB**

**Passport pour Internet : un nouvel outil pour enseigner les risques et les occasions présents dans le monde virtuel**

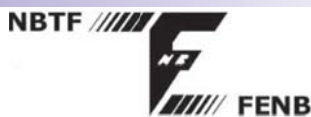
**Le conseil d'administration de la FENB 2008-2009**

**Le Centre de ressources Wayne-Nightingale**

**Atelier de formation de la FENB des agents de griefs**

**Journée de tempête : quelques informations**

**Nombre d'élèves par classe pour 2009-2010**



**FOCUS est imprimé par la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick**

650 rue Montgomery  
Fredericton, N.-B.  
E3B 5G2

**Téléphone:** 506-452-1736  
**FAX:** 506-453-9795  
**WEB:** [www.nbtf-fenb.nb.ca](http://www.nbtf-fenb.nb.ca)

**FOCUS** se veut un feuillet d'informations à l'intention du personnel enseignant. Toutefois, avant d'entreprendre quelque démarche que ce soit à partir des informations contenues dans **FOCUS**, les enseignants.es devraient communiquer avec l'un des membres du personnel-cadre de la FENB.

**Ont contribué à ce numéro :**  
Robert Gagné, Marilyn Boudreau, Lise Shaw, Kevin Sheehan

**Édition et mise en page :**  
Marilyn Boudreau

ISSN 1710-4238

# FOCUS

## Les enseignants ratifient une nouvelle convention collective



Le vendredi 5 décembre 2008, les boîtes de scrutin sur l'entente de principe furent dépouillées à l'édifice de la FENB. Des 96 % des membres qui se sont prononcés, 91,7 % a voté pour une nouvelle convention collective. Le vote s'est tenu après quatre semaines de réunions dans les cercles et dans

lesquelles le personnel enseignant fut avisé des dispositions contenues dans le nouveau contrat.

La nouvelle entente accorde une augmentation salariale de 14,5 % sur quatre ans. Le contrat est rétroactif au 1<sup>er</sup> mars, 2008 et sera en vigueur jusqu'au 29 février 2012. En plus de l'augmentation salariale, les parties ont convenu de la mise sur pied d'un comité mixte sur l'attribution et la charge de travail du personnel enseignant. Le comité offrira un forum pour que la Fédération puisse faire valoir ses préoccupations entourant la composition de la salle de classe et la charge de travail du personnel enseignant dans un environnement plus propice à la discussion que celui plus traditionnel de la table de négociations.

Le nouveau contrat fut signé le mercredi 17 décembre 2008. Les membres de l'équipe de négociations de la Fédération et de l'équipe de négociations assistèrent à la cérémonie officielle. Dans la photo, de gauche à droite (assis) : Marcel Larocque (coprésident FENB), Kelly Lamrock (ministre de l'Éducation), Brent Shaw (coprésident FENB). Debout : Rick Brewer (ministre des Ressources humaines) et Victor Boudreau (ministre des Finances).

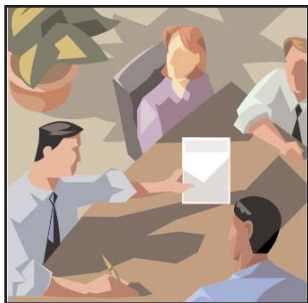
Comme le veut l'article 3.03, les conditions d'emploi négociées entre les parties seront implantées dans les 60 jours de la signature de la nouvelle entente. Donc, la Fédération fut avisée que le personnel enseignant recevrait son salaire ajusté en janvier et sa rétroaction le 13 février 2009.

La nouvelle entente est maintenant disponible sur le site Web de la Fédération. Des copies papier seront envoyées dans les écoles en février 2009. Les coprésidents de la Fédération, l'équipe de négociations, l'équipe de stratégies et le bureau de direction désirent remercier les membres de leur patience et de leur appui pendant cette ronde de négociations.

## Réunion en vertu de l'article 55 de la convention collective

Les enseignants conviés à une réunion en vertu de l'article 55 de la convention collective ont le droit d'être accompagnés par un membre du personnel-cadre de la Fédération. Une telle réunion en vertu de l'article 55 est convoquée lorsqu'une enseignante ou un enseignant fait face à des mesures disciplinaires. Dans de telles circonstances, tous les membres de la FENB ont le droit à une représentation syndicale. Voici ce qu'une décision arbitrale a déclaré à ce sujet :

[traduction libre] "La représentation syndicale lors d'entrevues disciplinaires, maintenant largement acceptée, sert plusieurs fins. À la base la plus élémentaire, l'employeur à l'avantage d'avoir la présence



d'une tierce personne qui pourrait servir de témoin aux échanges entre l'employeur et l'employé. Le droit de la représentation syndicale donne aussi plusieurs autres avantages à l'employé. D'abord, le représentant syndical présent peut obtenir immédiatement une

meilleure compréhension du différend entre l'employeur et l'employé, et ainsi être mieux informé pour gérer un grief éventuel. De plus, un délégué syndical peut fournir de l'assistance à l'employé par le biais de conseils objectifs et judicieux pendant l'entrevue. Le représentant syndical peut aussi, à l'occasion, permettre l'intervention d'une personne plus expérimentée dont les propos ou suggestions, qu'ils soient liés aux faits ou à l'interprétation de la convention collective, pourraient susciter matière à réflexion chez l'employeur, et aider à résoudre le différend qui fait l'objet d'une enquête de manière satisfaisante pour les parties. Aussi, la présence d'un représentant syndical peut prévenir l'acceptation de concessions ou d'interprétations convenues de la convention collective ou de pratiques dans le milieu de travail qui dépassent la situation entourant l'employé, et qui pourraient perturber les intérêts de l'ensemble des membres du syndicat. Il s'agit là des conséquences d'une représentation syndicale des plus évidentes lors d'une entrevue pour mesures disciplinaires, menée en vertu des conventions collectives contemporaines."<sup>[1]</sup>

Évidemment, ceci donne une vue d'ensemble des représentations fournies par un syndicat. Il existe aussi des occasions de faire valoir des points de loi et des arguments uniques à la profession pour appuyer l'enseignant.

[1] Re C.N.R. [1993] 35 L.A.C. [4th] 88 p. 12

## Communications avec les parents par courriel : conseils de la FENB

Peut-être s'agit d'un changement d'habitude, peut-être s'agit-il d'une question pratique, mais une nouvelle directive voudrait que les enseignants communiquent de plus en plus par courriel avec les parents. Bien entendu, cette attente pourrait avoir des répercussions sérieuses sur la charge de travail du personnel enseignant puisqu'on ne lui accorde pas de temps supplémentaire ni pour répondre aux courriels, ni pour faire valoir des préoccupations précises au sujet d'élèves à des parents. Normalement, les devoirs et les leçons devraient être affichés sur le site Web de l'école pour consultation générale. La tâche de communiquer par courriel avec les parents a le potentiel de dépasser les limites du raisonnable, particulièrement lorsqu'un enseignant enseigne à plus de 28 élèves. À cette fin, voici donc certains conseils de la FENB :



L'article 13 de la *Loi sur l'Éducation* mentionne à plusieurs reprises qu'il incombe à un parent *de communiquer, de manière raisonnable, avec le personnel scolaire ... et que le parent d'un élève à le droit, de manière raisonnable, de consulter l'enseignant... et il incombe au parent d'un élève et au personnel scolaire de se comporter de façon respectueuse dans leurs communications au sujet de l'élève et de suivre les procédures établies*. Les mots clés sont *raisonnable* et *respectueuse*. La FENB soutient que le terme *raisonnable* traite de la fréquence. Inutile d'expliquer ce que *respectueuse* signifie. Donc, le personnel enseignant a le droit législatif d'établir des limites. Le personnel d'une école donnée peut certainement penser à des façons d'aviser les parents que certaines situations sont intraitables. Qui plus est, tout message jugé offensant, intimidant, provocateur ou qui n'est pas respectueux ne devrait pas faire l'objet d'une réponse. Établissez des limites. Si la situation est urgente, invitez les parents à appeler à l'école. N'oubliez pas, le personnel enseignant a le droit d'imposer les procédures à l'égard de ce qui est raisonnable et respectueux.

Par ailleurs, les enseignants ne devraient jamais utiliser leur ordinateur personnel pour communiquer avec les parents. On doit aussi rappeler qu'un courriel peut être redirigé, accidentellement ou volontairement. On devrait éviter de rédiger de longs courriels qui prennent beaucoup de temps. En plus d'ajouter à la tâche, des mauvaises interprétations sont possibles. Répondez toujours aux messages courriels complexes par téléphone ou en tête-à-tête. Finalement, évitez d'envoyer des informations confidentielles par courriel.

Le dépliant **Communications électroniques** rédigé par la Fédération est disponible sur le site Web de la Fédération au [www.nbt-fenb.nb.ca](http://www.nbt-fenb.nb.ca) sous *Publications* ou en copie papier. On y parle entre-autres de courriels (personnels et professionnels), de messagerie texte, de navigation sur la Toile, de clavardage, de messagerie instantanée, de blogue, de forums de réseautage social (Facebook, MySpace, YouTube, etc). On encourage aussi le personnel enseignant à lire la Politique 311 sur l'utilisation des TIC à l'école. Notez bien qu'on ne peut prétendre à des conversations privées si l'on utilise l'adresse et le serveur de l'employeur. Il serait aussi recommandé de conserver une copie de tous les messages envoyés et reçus pour références éventuelles.

Pour obtenir des informations supplémentaires sur ce dossier, veuillez communiquer avec un membre du personnel-cadre de la Fédération au 452-1736.

## Obtenir un *Passeport pour Internet* : Un nouvel outil pour enseigner aux enfants à négocier les défis, les risques et les occasions qui se présentent dans le monde virtuel

(Matthew Johnson, Spécialiste en Education éducation aux médias au Réseau Éducation -Médias)

En l'espace d'une dizaine d'années, Internet est devenu une partie incontournable de notre quotidien – et parents et éducateurs ont du mal à suivre. Les premières inquiétudes concernaient la « fracture numérique »; écoles et gouvernements travaillèrent à assurer un accès équitable à Internet pour tous les élèves. Internet grandissant, le premier problème devint la sécurité, renforcée en cela par des couvertures médiatiques à sensation sur le thème des « prédateurs en ligne ».

Des recherches récentes ont démontré que de telles craintes, si elles n'étaient pas sans fondement, ne donnaient pas une vision réaliste des vulnérabilités auxquelles les enfants sont confrontés en ligne. En fait, il y a des problèmes plus préoccupants concernant l'utilisation d'Internet par les enfants.

Dernièrement, l'arrivée du Web 2.0 – ces services en ligne qui reposent sur le contenu généré par ses utilisateurs, tels *YouTube* et *Facebook* - a plus que jamais démontré le besoin d'enseigner aux jeunes à gérer leurs informations privées. Parallèlement, Internet est devenu la source première – sinon unique - d'information pour leurs recherches. Des recherches qui parfois ne vont guère plus loin que *Google* et *Wikipedia*. Les sites-canulars, commerciaux, haineux sont à l'affût de ces élèves dépourvus de scepticisme ou de capacité d'authentification. De plus, le Web est devenu avant tout commercial, engendrant des environnements tels que les publieux, ces mélanges subtils de publicité et de jeux, dont les jeunes ne perçoivent pas la nature réelle.

Notre rapport de recherche **Jeunes canadiens dans un monde branché – Phase II** (la recherche la plus large et la plus complète en son genre au Canada) nous a convaincus du besoin de développer des ressources en éducation aux médias qui pourraient être utilisées dans des écoles primaires. Notre recherche a révélé que les jeunes sont particulièrement intéressés à en apprendre plus sur leurs environnements en ligne. Dans nos groupes de discussion, les jeunes nous ont dit avoir besoin des adultes pour les aider à trier les contenus qu'ils trouvent en ligne, afin de choisir en toute connaissance de cause ce qu'ils veulent regarder. La protection de leur vie privée en ligne, ainsi que l'authentification de l'information sur Internet sont aussi au cœur de leurs préoccupations. L'intérêt est le plus vif chez les élèves de 4<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> année. C'est une période-clé pour intégrer ces compétences, car c'est à cette époque que

les jeunes fréquentent les sites de jeux commerciaux, lesquels cherchent activement à récupérer leurs informations personnelles. À partir de la 6<sup>e</sup> année, ils explorent des sites encore plus contestables.

Pour répondre à ces besoins, le **Réseau Éducation-Médias (Réseau)**, une organisation canadienne, chef de file en éducation aux médias, a créé un tutoriel complet d'éducation à Internet, *Passeport pour Internet*. Prévu pour une utilisation en classes de 4<sup>e</sup> année à 8<sup>e</sup> année (deuxième année de secondaire au Québec), le programme *Passeport pour Internet* est conçu pour enseigner aux élèves les compétences relatives à la sécurité, la protection de la vie privée, l'authentification de l'information, l'éthique en ligne, ainsi que la reconnaissance et le décodage de la publicité. Cinq modules simulent des environnements populaires auprès des jeunes, et dans lesquels ils peuvent expérimenter et tirer un enseignement de leurs erreurs, en toute s é c u r i t é .

Les jeunes nous ont dit être constamment confrontés à des choix par rapport aux contenus auxquels ils sont exposés. Les sites pornographiques ou les jeux violents ne sont pas des rencontres exceptionnelles, en ligne, et il s'agit plutôt pour les jeunes de faire un tri raisonné et personnel de ce à quoi ils ne veulent pas être exposés. Le premier module, *Café Web*, enseigne aux élèves à évaluer un lien, un courriel, une bannière publicitaire ou des résultats de recherche avant de cliquer dessus, afin de déterminer à l'avance s'il sera utile ou approprié.

Dans notre enquête, presque tous (94 pour cent) les 50 premiers sites identifiés par les jeunes comme étant leurs favoris comportent du contenu commercial. Plus des trois quarts des jeunes qui jouent à des publieux pensent que ce sont « juste des jeux », et non pas « essentiellement des pubs »; les plus jeunes sont aussi les moins conscients de la nature commerciale de ces jeux - 82 pour cent des jeunes de 4<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> année affirment qu'il s'agit là seulement de jeux, pas de publicités. Trouvez la paire *Choco*, une simulation de publieu, enseigne aux élèves à distinguer entre de l'information légitime et du contenu publicitaire sur un site commercial en leur révélant les trucs que les publicitaires en ligne utilisent pour toucher les jeunes consommateurs.

Lorsqu'on demande aux élèves quels sujets en lien avec Internet ils voudraient voir traiter en classe, 68 pour cent

répondent : « Comment savoir si une information trouvée sur Internet est vraie ou non ». L'intérêt est d'autant plus élevé que les élèves sont jeunes: 75 pour cent des 4<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> année veulent pouvoir authentifier avec compétence l'information en ligne. *Espace études* commence avec un moteur de recherche qui apprend aux élèves à utiliser efficacement les techniques de recherche en les dirigeant vers trois sites fictifs dont le contenu doit être évalué comme fiable, non fiable, ou simple opinion.

Dans leur description de ce qu'ils voudraient apprendre au sujet d'Internet, les jeunes nous ont dit qu'il serait profitable de développer, en particulier chez les jeunes enfants, des occasions d'apprendre à faire des choix, et de développer des compétences de prise de décision. *Pigeon voyageur instantané* simule quatre conversations de messagerie instantanée où les élèves choisissent comment ils veulent répondre à leur « copain » en ligne. Ils apprennent ainsi à réagir de façon adéquate relativement aux contacts avec des étrangers, au téléchargement de photos et de vidéos, et à la cyberintimidation.

Un autre problème majeur rapporté par les élèves est la protection de la vie privée en ligne : deux tiers des répondants (66 pour cent) disent vouloir apprendre à l'école « Comment protéger sa vie privée sur le Net ». Là encore, l'intérêt est d'autant plus grand que les élèves sont jeunes : 74 pour cent des 4<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> année veulent acquérir des compétences en matière de protection de la vie privée en ligne. Dans le module *Monvisage*, on demande aux utilisateurs de créer un profil de réseautage social attirant, tout en protégeant leur vie privée.

L'approche clé de *Passeport pour Internet* est l'interactivité : les élèves apprennent en pratiquant des activités identiques à celles qu'ils réalisent en ligne –utiliser un moteur de recherche, discuter en ligne, créer un profil. *Passeport pour Internet* donne aux élèves la possibilité d'accéder à l'information éducative au fur et à mesure qu'ils en ont besoin, grâce à l'outil d'aide, qui fournit un commentaire sur tout ce que l'utilisateur pointe avec son curseur à l'écran. Chaque module se conclut avec une rétroaction détaillée sur la performance de l'utilisateur, et on encourage les élèves à refaire autant de fois que nécessaire chaque module, afin d'obtenir un score parfait. Enfin, *Passeport pour Internet* adopte une approche positive, habitant les élèves à se

SUITE EN PAGE 8...



Membres du conseil d'administration de la Fédération  
2008-2009



**Marcel Larocque**  
Coprésident  
FENB



**Brent Shaw**  
Coprésident  
FENB



**Noreen Bonnell**  
Présidente élue  
NBTA



**Monique Caissie**  
Présidente élue  
AEFNB



**Brad Coughlan**  
0618



**Gille Arseneau**  
0907



**Sheena Stephens-Perkins**  
0619



**Jean Belliveau**  
0541



**Derrick Sleep**  
0820



**Adam McKim**  
0820



**Éric Boudreau**  
1826



**Patricia Thorne**  
1428



**Heather Hogan**  
1429



**Sophie LeBlanc**  
0113M



**Helen Crawford**  
1431



**Neil John Martell**  
0619F



**Julie Holt**  
1454



**Angela Young**  
1536



**Rodrigue Hébert**  
0152



**George Daley**  
1542



**Phillippe cyr**  
1113



**Heidi Ryder**  
1610



**Barry Robertson**  
1640



Photo non  
disponible

**Paul Demers**  
1139



**Sheridan Mawhinney**  
1725



**Lyne Lagacé-Bouchard**  
0537



**Carolyn Barnhart-Elson**  
1826



**Wayne Coburn**  
1827

Membres du conseil d'administration de la Fédération  
2008-2009



**Grant Hendry**  
Président sortant intérim  
NBTA



**Suzanne Bourgeois**  
Vice-Présidente  
AEFNB



**Robert Gagné**  
Directeur général  
FENB



**Louise Landry**  
Directrice générale  
AEFNB



**Bob Fitzpatrick**  
Directeur général  
NBTA



**Chris Brown**  
1430



**Gail Blanchette**  
1538



**Marla Anderson**  
1023



**Yvonne Caverhill**  
1809



**Stuart Dunbar**  
1450



**Ronna Gauthier**  
1724



**Allan Davis**  
0820



**Michel Morin**  
0333



**Agnès Doiron**  
0905



**Mirelle Ouellette-Beaulieu**  
0332



**Pierre Robichaud**  
0301



**Jefferson Robidoux**  
0535



**Sarah Kilburn**  
1022



**Michel Rioux**  
0906



**Aldena Higgins-Harris**  
1021



**Marie-Josée Duchesne**  
1112



**Rhéal Fournier (Sub.)**  
1608

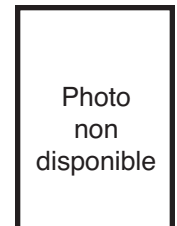
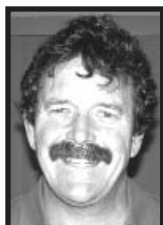


Photo  
non  
disponible

**Sandy Levesque**  
0333



**Leo Sheehy**  
0217



**Gary Anderson**  
0216



**Nathalie Ferguson**  
1153



**Janet Wright**  
0215



**Pam Sheridan**  
0215



**Doug Stewart**  
0214



**Yannick Moyen**  
0151

## L'inauguration du Centre de ressources Wayne-Nightingale



Le Centre de ressources Wayne-Nightingale est maintenant situé au deuxième étage de l'édifice de la Fédération. Le centre est ouvert cinq jours par semaine et procure des services au personnel-cadre de façon quotidienne.

FENB à la retraite. Il fit état des nombreux accomplissements de Wayne et, comme Edouard ne pouvait le faire autrement puisqu'il avait travaillé étroitement avec M. Nightingale, partagea avec le conseil certaines anecdotes amusantes. M. Allain avait aussi composé une chanson pour l'occasion, qu'il s'empressa d'interpréter en compagnie d'Annette Pelletier et, au piano, du coprésident de la Fédération, Marcel Larocque.

Après avoir exprimé sa gratitude et indiqué combien il était honoré et flatté par le geste, M. Nightingale s'empressa de faire le dévoilement officiel du nom du nouveau **Centre de ressources Wayne-Nightingale**.

Lors de la réunion du conseil d'administration de la Fédération le 24 octobre 2008, une cérémonie officielle eut lieu afin de nommer le centre de ressources de la FENB le **Centre de ressources Wayne-Nightingale**.

M. Nightingale fut le premier directeur général de la FENB de 1975 à 1995. Il négocia toutes les conventions collectives entre ces années alors, il a été sans contredit un joueur clé dans l'amélioration des bénéfices et des conditions de travail des enseignants.

M. Nightingale fut présenté au conseil d'administration par Edouard Allain, un autre directeur général de la



Edouard Allain rappela aux membres du conseil d'administration les contributions énormes de M. Nightingale au nom de la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick

Photo en bas de page de gauche à droite : M. Nightingale dévoile le nom du centre. Ensuite, Edouard Allain et Annette Pelletier rendent hommage à Wayne Nightingale en relatant ses nombreuses contributions aux enseignants du Nouveau-Brunswick dans une chanson composée pour l'occasion. Enfin, Brent Shaw (coprésident FENB), Edouard Allain (Directeur général de la FENB, retraité), Wayne Nightingale, Robert Gagné (Directeur général FENB) et Marcel Larocque (coprésident FENB) à la cérémonie d'ouverture.





### Nouvelle affiche pour l'édifice



Une nouvelle affiche fut installée à l'entrée du stationnement de l'édifice de la Fédération cet automne. L'affiche est plus grande que la précédente et contient les logos de la FENB, des associations et des locataires. Elle est aussi éclairée le soir. Une base en brique fut aussi érigée autour de l'affiche plus tard à l'automne.

Au printemps, on prévoit planter des arbustes à l'intérieur de la base afin de terminer la structure.

### Atelier de formation pour les agents de griefs et substituts

Habituellement, chaque deux ans, la FENB tient un atelier pour les agents de griefs et les substituts. Cet atelier est important puisqu'il permet aux participants de mieux comprendre leur rôle et responsabilités et le processus entourant le dépôt d'un grief. Les cercles nommeront sans doute leur agent de grief et leur substituts lors des AGA en mai prochain. Donc, l'atelier de formation pour les agents de griefs et les substituts aura lieu à l'automne 2009, possiblement en octobre.

Entre temps, si les agents de griefs en place avaient besoin d'aide dans la gestion de certains griefs, le personnel-cadre de la FENB demeure à leur disposition. Les avis précisant les détails seront envoyés aux membres par courriel au début de la prochaine année scolaire.



## JOURNÉE DE TEMPÊTE

### Quelques informations...



#### Quelle est la situation si je suis en congé un jour de tempête?

La FENB et l'employeur ont convenu d'une interprétation si vous êtes en congé de maladie lorsque l'école est fermée à cause de la température. Si vous êtes à l'école la journée qui précède ou qui suit la journée de tempête, alors on présumera que vous auriez été au travail durant la journée de tempête. On ne déduira donc pas une journée de congé de maladie dans une telle situation. Par exemple, si la journée de tempête est le jeudi et que vous étiez absent pour cause de maladie le mercredi, mais au travail le vendredi, on présumera que vous auriez été au travail le jeudi jour de la tempête.

Si vous êtes en congé de maladie avant et après la journée de tempête, on devra présumer que vous n'aurez pas été au travail le jour de la tempête. On déduira alors cette journée de vos congés de maladie accumulés.

#### Qu'advient-il des autres situations où je suis en congé prolongé?

Évidemment, si vous êtes en congé payé, il n'y a aucune conséquence, car la journée est rémunérée de toute façon. On peut penser à un congé d'études, à des congés payés en vertu des articles 35.02, 34.01 et 32.03, ou à vous êtes assigné à témoigner en cour. Si vous êtes congé non-payé, vous ne pouvez vous attendre à ce qu'une journée de tempête vous soit rémunérée. L'employeur a déjà accepté de vous accorder un congé, mais la condition au départ était qu'aucune rémunération ne serait prévue. Essentiellement, une journée de tempête ne peut avoir comme effet de vous

placer dans une position financière plus avantageuse que si elle n'avait pas eu lieu.

En ce qui concerne les congés de circonstance, il s'agit d'adopter le même genre d'interprétation. Par exemple, la convention collective prévoit qu'un congé de deuil ne doit être utilisé qu'au moment de l'événement nécessitant le congé. Encore là, la FENB a convenu d'une interprétation avec l'Employeur : un congé de deuil devra être pris dans les sept (7) jours qui suivent le jour du décès. Les samedis et dimanches comptent, mais non les jours fériés. Ainsi, la journée de tempête serait comptée à même titre que les autres jours. Cette interprétation à propos du congé de circonstance est applicable en tout temps durant l'année civile.

#### À quelle heure doit-on se présenter à l'école si le début des classes est reporté d'une heure ou plus?

Selon la *Loi sur l'Éducation*, le personnel enseignant doit se présenter à l'école 20 minutes avant le début des classes le matin. Si le début des classes est reporté, les enseignants doivent être présents 20 minutes avant ce nouveau début des classes. On doit ajuster le 20 minutes selon le début annoncé des classes. Toutefois, les surveillances doivent être effectuées. Il serait prudent de communiquer avec la direction de l'école afin de bien comprendre les directives pour les surveillances dans de telles situations.

**Pour toute autre question, veuillez communiquer avec un membre du personnel-cadre de la FENB au 452-1736.**

## ARTICLE 20 -- NOMBRE D'ÉLÈVES PAR CLASSE    Septembre 2009

20.01 Lorsque les circonstances le permettent, le nombre normal d'élèves par classe est de vingt-six (26) élèves. Aucune classe ne peut compter plus de vingt-neuf (29) élèves.

20.02 Nonobstant le paragraphe 20.01, il est entendu que le nombre maximum d'élèves par classe pour les classes de 4e à 6e années inclusivement est de vingt-huit (28); néanmoins, s'il survient des circonstances imprévues, le nombre maximum d'élèves par classe peut être porté à vingt-neuf (29) élèves.

20.03 Nonobstant le paragraphe 20.01, une classe peut compter plus de vingt-neuf (29) élèves si elle est formée par le regroupement d'autres classes pour fins d'enseignement en équipe ou autres raisons semblables. L'Employeur reconnaît que l'application du paragraphe 20.03 est assujettie aux modifications prévues aux paragraphes 20.02, 20.04, 20.05 et 20.06.

20.04 Nonobstant le paragraphe 20.01, il est entendu que le nombre maximum d'élèves par classe pour les classes de 1ère et 2e années est de vingt et un (21) élèves.

20.05 Nonobstant le paragraphe 20.01, il est entendu que le nombre maximum d'élèves par classe pour les classes de 3e année est de vingt-six (26); néanmoins, s'il survient des circonstances imprévues, le nombre maximum d'élèves par classe peut être porté à vingt-sept (27) élèves.

20.06 Le nombre maximum d'élèves par classe de maternelle est de vingt et un (21).

20.07 (1) S'il devient nécessaire de fusionner deux années ou plus dans une classe avec un enseignant, le nombre maximum d'élèves pour une telle classe combinée est établi comme suit:

1ère à 3e années

3e à 5e années

5e à 12e années

16

23

24

(2) Il est entendu qu'une classe de maternelle qui est combinée à un autre niveau ne peut dépasser seize (16) élèves.

### CONTRAIREMENT À LA CROYANCE POPULAIRE, L'EMPLOYEUR NE JOUIT D'AUCUNE DISCRÉTION POUR ÉTENDRE LES DISPOSITIONS DE CET ARTICLE AU-DELÀ DE LA PREMIÈRE JOURNÉE SCOLAIRE.

#### Passport pour Internet...

... prendre en main – on leur apprend à tirer le meilleur d'Internet et à prendre un réel contrôle sur leur vie en ligne - plutôt qu'en nourrissant leurs peurs.

Conçu pour une utilisation à l'école, *Passeport pour Internet* est fourni avec une variété d'outils qui permettront aux enseignants de l'intégrer à leurs activités en classe. Il en existe deux versions : Junior (4<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> année) et Senior (7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> années), chacune adaptée au niveau de développement des élèves. Dans *Espace études*, par exemple, les enfants plus âgés font une recherche sur le problème que présente l'accessibilité de la malbouffe dans les écoles. Pour ce faire, ils doivent évaluer trois sites en fonction de détails subtils. Les plus jeunes, eux, enquêtent sur la question plus légère à savoir si les chats rêvent, alors que les indices leur permettent de juger de la fiabilité des sites les plus évidents.

Le programme fournit aux enseignants un outil retraçant la progression de chaque élève dans le tutoriel; il les avertit lorsqu'un module a été achevé, et le résultat obtenu. Les enseignants ont aussi à leur disposition un *Guide de l'enseignant* exhaustif qui donne des instructions détaillées sur la façon d'utiliser le tutoriel en classe, de l'information de fond sur les thèmes majeurs couverts par le programme, ainsi que des suggestions d'activités complémentaires et de réchauffement pour chaque module. Enfin, un tableau de compétences permet à l'enseignant de voir comment *Passeport pour*

*Internet* s'inscrit dans le cursus scolaire de leur province ou territoire.

Le **Réseau** crée des outils interactifs d'éducation à Internet depuis 1998, année de lancement de *Jouer sans se faire jouer : la première aventure des trois Cybercochons dans le cyberspace* (toujours disponible sur le site du **Réseau**). Pour chaque projet, **Réseau** élargit le nombre de thèmes traités, y ajoutant des sujets tels que la publicité en ligne qui cible les enfants, les contenus haineux et la propagande, et le rôle parental à l'heure d'Internet. Outre les ressources éducatives à Internet conçues pour la classe, **Réseau** produit aussi une série d'outils pour le développement professionnel. La série *La Toile et les jeunes* forme les enseignants sur des sujets tels que la sécurité en ligne, la cyberintimidation, la protection de la vie privée, le marketing, la recherche en ligne et l'authentification.

**Passeport pour Internet** se fonde sur ces efforts passés pour élaborer une ressource plus exhaustive, plus interactive, et techniquement plus sophistiquée que tout ce qui a été produit jusque-là au **Réseau**. On peut accéder au programme grâce à l'achat d'une licence pour ce programme particulier, ou en acquérant la licence globale pour la série d'ateliers *La Toile et les jeunes*. Pour de plus amples informations, ou pour obtenir un exemplaire de démonstration du **Passeport pour Internet**, veuillez communiquer avec :

[licences@education-medias.ca](mailto:licences@education-medias.ca)

Les partenaires de **Passeport pour Internet** sont : Inukshuk Wireless Learning Plan Fund, TELUS, Elementary Teachers' Federation de l'Ontario, Toronto Catholic District School Board, London Public Library, et Nortel LearnIT.